



APPEL D'OFFRES 2026

Prestation d'accompagnement de jeunes de 15 à 21 ans vers l'emploi ou à la formation dans le cadre du dispositif Déclic Projet Professionnel



SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.	PRESENTATION D'EMMAÛS ALTERNATIVES.....	3
3.	LE CONTEXTE ET LES ENJEUX.....	4
4.	DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE	6
4.1	PRESENTATION DES ATTENTES FACE A LA PRESTATION.....	6
4.2	THEMATIQUES.....	7
4.3	DESCRIPTION DU CONTENU DE L'INTERVENTION.....	7
4.4	EVALUATION ET SUIVI DES ACTIONS.....	8
5.	CONTENU DE LA PROPOSITION.....	9
6.	SUIVI ADMINISTRATIF ET OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS PUBLICS.....	10
6.1	SUIVI DES ACTIONS.....	10
6.2.	COMMUNICATION - INFORMATION – PUBLICITE.....	10
7.	PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES.....	11
7.1.	CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET DATE LIMITE	11
7.2.	CALENDRIER DE LA PROCEDURE.....	11
8.	CRITERES DE SELECTION DES PROJETS REÇUS.....	11
9.	CONTRACTUALISATION.....	11

1. Objet de la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du dispositif « Déclic Projet Professionnel », co-financé par le Fonds Social Européen (FSE), les départements du Val de Marne et de la Seine Saint Denis. Ce dispositif permet aux jeunes Val de Marnais et Séquano-Dionysiens orientés par l'aide social à l'enfance (ASE) de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel.

Cet axe entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le décrochage scolaire et l'insertion des jeunes en difficulté.

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire en capacité de mettre en œuvre des actions liées à un parcours d'insertion professionnelle de jeunes âgés de 15 à 21 révolus très éloignés de l'emploi. Il s'agit d'une prestation autour de l'accompagnement en emploi ou en formation.

La prestation doit démarrer le 05 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. La réponse à cet appel d'offres devra nous parvenir au plus tard le 10 décembre 2024.

Le présent appel d'offres précise le cahier des charges qui définit les spécifications indispensables pour répondre avec justesse à la présente consultation.

2. Présentation d'Emmaüs Alternatives

Emmaüs Alternatives est une association dont le siège social est basé à Montreuil. Ses objectifs sont l'accompagnement, l'insertion, et l'autonomie des plus démunis. Agissant dans un esprit de solidarité et d'entraide, elle propose notamment :

- Des actions visant à soutenir les droits et la dignité des plus démunis ;
- Des lieux d'accueil, d'hébergement et d'aide alimentaire ;
- Des services d'accompagnement et d'insertion par l'activité économique, et l'accès au logement.

A travers ses différentes actions d'accompagnement social et d'insertion par l'activité économique, Emmaüs Alternatives aide chaque année plus de 180 salariés en insertion à (re)prendre pied dans le monde du travail et plus de 3500 personnes à sortir de la spirale de l'exclusion par un accès à leurs droits.

Ces missions sont remplies par une équipe de professionnels, travailleurs sociaux et encadrants techniques. Le financement est assuré par des fonds publics et des ressources propres issues des ventes réalisées dans les boutiques et des dons.

Basée à Montreuil depuis sa création en 1991, l'association bénéficie d'un fort ancrage local en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne ainsi que dans l'Est parisien où sont localisés des lieux d'accueil et d'hébergement, des ateliers ainsi que 9 boutiques du chantier d'insertion. Par ailleurs, à travers le dispositif Déclic Projet Professionnel, l'association s'engage encore particulièrement dans les ces deux départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Emmaüs Alternatives participe activement à la vie nationale et internationale du Mouvement Emmaüs, se réfère à son Manifeste Universel et adhère aux valeurs défendues par le Mouvement.

3. Le contexte et les enjeux

Déclic Projet Professionnel est un dispositif d'accompagnement qui existe depuis 2018 et qui accompagne des jeunes âgés de 15 à 21 ans révolus orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Val de Marne et de la Seine Saint Denis.

En 2026, il est prévu un accueil de 100 participants sur l'année, avec une file active de 40 jeunes. Nous avons distingué deux groupes en fonction de leur niveau : 20 jeunes sur le groupe 1, qui accueille des jeunes qui n'ont pas de difficultés linguistiques et 20 jeunes sur le groupe 2 qui prend en charge des jeunes avec de grandes difficultés linguistiques.

En 2026, l'accueil des jeunes femmes et jeunes mères isolées va se renforcer permettant de poursuivre l'accompagnement d'un sous-groupe « au féminin » dont le travail d'insertion demande une approche spécifique de leur situation parentale. Les participants bénéficient d'un accompagnement personnalisé constitué d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs ainsi que d'immersions socio professionnelles. L'idée est de leur permettre de réfléchir, d'affiner et de mettre en œuvre leur projet professionnel, tout en abordant les savoir-être nécessaires au monde du travail.

A travers cette action, **nous souhaitons lever les freins à l'emploi et renforcer l'employabilité des publics jeunes.**

Dans la majorité des cas, les participants n'ont jamais travaillé, et leur vision du monde professionnel ne correspond pas à la réalité de terrain. Avec notre expérience de terrain, nous accompagnons différents profils de jeunes :

- Jeunes qui n'ont pas été scolarisés dans leurs pays ou qui ont dû quitter l'école très tôt ;
- Jeunes qui ont été scolarisés dans leur pays ;
- Jeune qui ont connu une scolarité difficile ou un décrochage scolaire par manque de mobilisation, parcours familial difficile ou autre ;
- Jeunes qui ont décroché scolairement du fait d'une orientation scolaire par défaut.

Il s'agit donc également de proposer un accompagnement couvrant les problématiques liées à l'accès au premier emploi, à l'emploi durable tout en gardant en tête une dimension sociale en fonction de la situation de chaque jeune. Par ailleurs, de nombreux jeunes accompagnés ont le statut de Mineurs Non Accompagnés. Les difficultés administratives s'ajoutent à leurs difficultés sociales.

On distingue l'action en deux points principaux :

- 1) l'accompagnement professionnel et psychosocial
- 2) les immersions socioprofessionnelles.

La prestation proposée se situe autour de l'accompagnement des jeunes du Groupe 1 (soit 20 jeunes en file active) ou du Groupe 2 (soit de 20 jeunes en file active). Ainsi, il est proposé un accompagnement collectif et individuel autour de la dimension du travail et de l'insertion professionnelle, en fonction des capacités des jeunes mais également autour de la dimension sociétale. Il est nécessaire que leur individualité soit prise en compte dans leur prise en charge.

L'accompagnement professionnel et psychosocial

Les ateliers collectifs et entretiens individuels constituent l'accompagnement social et professionnel.

Les entretiens individuels permettent au participant de s'inscrire sur un suivi personnalisé, de revenir sur les acquisitions en cours, de lier les thèmes abordés en collectif à son propre parcours. Ils facilitent également les échanges autour du projet du participant, de ses idées de métier ou de formation, afin qu'il puisse réaliser des enquêtes métiers et des immersions dans ses domaines d'intérêt.

Les ateliers de groupe visent à constituer une entité dans laquelle les participants se reconnaissent, où ils se sentent bien et en confiance, soutenus, et grâce à laquelle ils puissent s'épanouir et s'ouvrir à de nouvelles expériences et découvertes. Une dynamique groupale qui fonctionne permet à chaque individu de trouver sa place auprès de ses pairs, et de manière plus large, au sein d'Emmaüs Alternatives.

A noter, certains objectifs sont transversaux et seront abordés indifféremment dans différents ateliers :

- Sécuriser les jeunes par l'accès à l'autonomie, la mobilité et la responsabilisation ;
- Faciliter leur socialisation et la citoyenneté ;
- Travailler la connaissance de soi et la reconnaissance de l'autre ;
- Susciter le respect des différences.
- Connaître le droit du travail en lien avec leur situation (parentalité)

Les immersions socio professionnelles

Les immersions visent à valider ou non un projet professionnel, de développer des compétences, de faire en sorte que certains leviers puissent être mis en avant pour permettre aux jeunes d'évoluer dans leur vision d'eux-mêmes. Une immersion permet au participant d'élargir ses connaissances du monde professionnel, de développer les savoir-être et savoir-faire qui lui sont associés, d'acquérir de premières expériences de situation d'emploi. A travers un parcours constitué de missions dans différents domaines et structures, le participant renforce son adaptabilité. Les immersions engagent des processus de professionnalisation et d'autoformation. Elles initient les jeunes à des domaines inconnus et des manières de faire inédites, ce qui transforment leur rapport au monde et leurs modes de déplacement.

Par ailleurs, certains participants peuvent signer un engagement de service civique. Dans ce cas, ils se verront proposer d'assister à l'accompagnement professionnel un ou deux jours par semaine, et seront en mission d'intérêt général le reste de la semaine.

Objectifs :

- Favoriser la découverte du monde professionnel et des métiers en tension ;
- Travailler les savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'insertion professionnelle ;
- Avoir une meilleure connaissance du monde de travail et de ses compétences

;

- Construire son projet professionnel en lien avec ses capacités et avec son parcours ;
- Faire un partage de connaissance et pouvoir apprendre à parler de ses motivations.

4. Description de la prestation attendue

4.1 Présentation des attentes face à la prestation

Le prestataire intervient en concertation constante avec l'équipe permanente de Déclic Projet Professionnel, et notamment la responsable du dispositif et la référente insertion professionnelle.

Son action consiste à permettre une plus forte inscription des participants dans la réalité. Ainsi, il s'agit notamment d'apporter une dimension concrète et pratique aux idées de projets abordées de façon théorique par le participant. De plus, le prestataire permettra une ouverture des perspectives professionnelles des participants sur des domaines ou métiers non nécessairement envisagés ou connus jusque-là, à travers des visites de centres de formation, de structures, et des échanges avec des interlocuteurs extérieurs.

Le prestataire chargé de l'accompagnement au placement en emploi ou en formation sera particulièrement vigilant concernant la vision des participants de l'emploi. Il abordera notamment les savoir-être attendus sur un poste. De plus, le prestataire doit avoir une expérience sur le public jeune, et qui plus est les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance. En effet, il est nécessaire qu'il connaisse à minima ce public et sa prise en charge, notamment la spécificité des Mineurs Non Accompagnés.

Ainsi, nous cherchons un prestataire qui, en collaboration avec l'équipe, sera capable de :

- Définir ou Remobiliser les jeunes sur leur projet professionnel ;
- Les aider à identifier leurs talents et leur donner confiance en leurs capacités ;
- Travailler la mobilité ;
- Les aider à trouver leur place dans un collectif de travail et dans la société ;
- Ouvrir leurs horizons professionnels ;
- Mettre en place des visites d'entreprises et centres de formation ;
- Rechercher des structures partenaires dans le cadre des immersions socio professionnelles ;
- Leur apprendre les codes indispensables à une insertion dans le monde professionnel ;
- Développer des partenariats avec des structures extérieures ;
- Leur permettre d'acquérir de premières expériences professionnelles ;
- Accompagner les jeunes dans le cadre de leurs recherches d'emploi/formation ;
- Mettre à disposition et partager un réseau d'entreprises ;
- Réaliser des bilans et des évaluations d'immersion ;
- Participer aux réunions insertion mensuelles.

4.2 Thématiques

Fort de notre expérience sur notre dispositif, des thèmes sont nécessaires à aborder avec nos participants sous différentes formes (rencontres de professionnels, support vidéo, échanges, etc.) :

- Codes et savoir-être en entreprise
- Développement des savoir-faire ;
- Attitudes professionnelles (respect du règlement interne, tenue professionnelle, etc.) ;
- Découverte des milieux professionnels qui recrutent ;
- Enquêtes métier et spécificités de certains secteurs d'activités ;
- Les droits et devoirs du salarié ;
- Les droits et devoirs de l'employeur ;
- La laïcité en entreprise ;
- La mobilité ;
- Les différents contrats existants ;
- L'apprentissage et le CFA ;
- Les outils de candidature ;
- Mise en avant des compétences ;
- Techniques de recherches d'emploi ou de formation ;
- CV et Lettre de Motivation ;
- Mise en situation d'entretien d'embauche ;
- Jeux de rôles autour des entretiens.
- Maîtrise de base de la bureautique et de l'outil informatique

D'autres thèmes supplémentaires peuvent être proposés en fonction des jeunes accueillis et de ce qui ressort des ateliers collectifs. Il est parfois nécessaire de reprendre certains items au regard des entrées et des sorties permanentes de notre dispositif.

4.3 Description du contenu de l'intervention

Public concerné : Jeunes âgés de 15 à 21 ans orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Val de Marne et de la Seine Saint Denis. Nous accueillons des jeunes francophones et des jeunes avec quelques difficultés linguistiques, notamment des Mineurs Non Accompagnés.

Durée du parcours : 45 semaines maximum.

Format du parcours : ateliers collectifs, entretiens individuels, liens avec des entreprises et centres de formation.

L'action du prestataire consiste en un accompagnement vers l'emploi (à travers des mises en relation avec des entreprises ou centre de formation, une méthodologie de valorisation de son image professionnelle, des exercices de présentation en entretien d'embauche avant d'accompagner le participant à un entretien spécifique, etc.).

Le prestataire propose des interventions collectives et individuelles.

Ainsi, il mène un atelier collectif avec chaque groupe de façon hebdomadaire, à hauteur de deux heures par semaine.

De plus, le prestataire reçoit chaque participant en entretien individuel sur une base de deux heures par mois. Il réalise des démarches auprès de structures afin de proposer des rencontres, visites et immersions socio professionnelles aux participants dans des domaines qu'ils envisagent pour une insertion professionnelle.

Le prestataire participe aux réunions insertion une fois par mois, sa présence est obligatoire, aucun rendez-vous entreprise ou entretiens individuels ne pourront se faire lors de ces réunions. En effet, son regard et son expertise sur les situations sont nécessaires pour avancer dans les situations.

Ces jours d'intervention pour les ateliers collectifs 2026 sont :

- Pour le G1 : les jeudis matin de 10h à 12h sur le site de Montreuil
- Pour le G2 : les vendredis après-midi de 13h à 15h sur le site de Montreuil ou chez un de nos partenaires la Maison des Citoyens à Fontenay

Concernant les entretiens individuels, les jours privilégiés sont :

- Pour les G1 : les mardis matins de 08h à 12h) les jeudis matin entre 08h et 10h sur le site de Montreuil
- Pour le G2 : les vendredis sur le site de Montreuil ou chez un de nos partenaires la Maison des Citoyens à Fontenay

Par ailleurs, des échanges entre prestataire pourront également s'effectuer à travers des pistes de travail vis-à-vis des jeunes sur des thématiques abordées, ou sur des immersions.

De plus, des points d'échange/suivi entre la référente insertion professionnelle et chaque prestataire, seront proposés tous les 15 jours pour aborder les situations et les ateliers.

4.4 Evaluation et suivi des actions

Tout au long du parcours d'accompagnement, le prestataire s'engage à compléter le tableau des suivis après chaque entretien avec un jeune, afin d'y inscrire le compte rendu des échanges permettant à l'équipe permanente de suivre l'évolution du parcours de chaque jeune.

De manière hebdomadaire, et au plus tard la veille de chaque réunion d'équipe, soit le vendredi, le prestataire veillera à envoyer un compte rendu des jeunes reçus en entretien afin de prévoir des ajustements pour les semaines suivantes.

Il transmettra également une fiche séance à l'issue de l'atelier collectif, retraçant le contenu de l'atelier, le nombre de jeunes, les objectifs attendus et les axes de travail réalisés. Il veillera à faire émarger les jeunes et à prêter une attention particulière aux absents et retardataires. Par ailleurs, il veillera à ce que les feuilles d'émargement soient signés à chaque atelier et entretien.

En cas de démarche relation entreprise, un résumé de la rencontre, comprenant la durée, les objectifs visés et les participants concernés, devra également être envoyé à la coordinatrice d'insertion professionnelle et à la cheffe de projet, le lendemain de la rencontre entreprise, afin que l'équipe puisse être informée des démarches faites

pour les jeunes.

Lors de l'accompagnement d'un participant, le prestataire participera à la rédaction d'écrits concernant sa propre intervention. Le serveur Déclic Projet Professionnel est à disposition du prestataire pour que cela puisse être effectué.

5. Contenu de la proposition

L'offre du candidat sera formalisée et restituée en deux notes distinctes au titre de cet appel d'offres :

- Offre technique : le prestataire explique de manière précise, la prestation pour laquelle il candidate (Groupe 1 ou Groupe 2) et la manière d'atteindre les exigences définies dans le cahier des charges ci-dessus, avec un calendrier précis des ateliers et des thématiques abordées, une réadaptation en fonction de ce qu'amène les jeunes en atelier ;
- Offre financière détaillée.

L'offre doit impérativement comporter les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

Le prestataire présentera sa structure, son action, son territoire d'implantation et d'intervention. Une implantation dans le Val de Marne et la Seine Saint Denis est attendue.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Le prestataire devra présenter sa propre vision liée au marché de l'emploi actuel, aux difficultés du public cible et la manière d'y répondre, en se basant sur son expérience de terrain.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

L'organisme ou le prestataire devra présenter et détailler sa proposition d'intervention dans le cadre du Dispositif Déclic Projet Professionnel. Il décrira :

- Un programme prévisionnel de thématiques abordées en atelier sur l'année avec des items et des objectifs précis en fonction de chaque groupe
- Le développement de partenariat avec des structures extérieures, notamment dans le cadre des savoir-être, des entretiens d'embauche et dans le cadre de la tenue professionnelle ;
- L'intervention de structures extérieures ;
- Les méthodes pédagogiques utilisées ;
- Les méthodes d'accompagnement vers et dans l'emploi ;
- Le profil du prestataire : parcours, expérience dans les dispositifs d'insertion avec un public similaire.

A noter, le prestataire devra faire preuve d'une certaine adaptabilité face à l'hétérogénéité des profils de jeunes accueillis sur le dispositif.

De plus, il est nécessaire que le prestataire connaisse un minimum les problématiques des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment concernant les

démarches administratives et soit dans une démarche partenariale, et d'échanges réguliers avec l'équipe et d'échanges de réseau.

Chapitre 4 : Moyens humains et matériels

Le prestataire présentera dans son offre les moyens humains mis à disposition du projet et du suivi.

Chapitre 5 : L'offre financière

Le prestataire devra indiquer de manière très précise :

- Son taux horaire
- Le prix de sa prestation totale en euros TTC. Tous les coûts de préparation des offres de service doivent être intégrés dans le forfait horaire du prestataire.

6. Suivi administratif et obligations liées à la mobilisation de financements publics

6.1 Suivi des actions

La traçabilité des temps individuels ou en ateliers collectifs se fait par le biais de feuilles d'émargement signées par les participants. Le prestataire s'engage par ailleurs à :

- Communiquer à l'équipe de Déclic Projet Professionnel, les éléments recueillis lors des ateliers collectifs ou entretiens individuels susceptibles d'impacter l'accompagnement d'un participant ;
- Envoyer chaque semaine un récapitulatif des entretiens individuels et ce qui a été travaillé lors de ces entretiens ;
- Se concerter avec l'équipe sur des sujets afférents à l'insertion professionnelle et qu'il serait important de partager avec les jeunes. Transmettre ses fiches produit d'ateliers collectifs le lendemain des ateliers ;
- Informer l'équipe du contenu des ateliers à venir, notamment dans le cadre des visites d'entreprises et de centres de formation : une visibilité d'au moins deux semaines est attendue.
- 2 visites par trimestres sont privilégiées et 2 rencontres de professionnels par trimestre également ;
- Des partenariats avec des associations extérieures ou des structures extérieures peuvent se faire si cela peut être une plus-value dans le parcours des jeunes ;
- Lors des rencontres d'entreprises ou de centres de formation liées à l'action, fournir un document indiquant le nom de la structure, les raisons de la

rencontre, le cas échéant, le nom des participants concernés par cette démarche ;

- Participer aux réunions insertion un vendredi par mois, afin d'échanger sur les suivis et les propositions pertinentes à faire aux participants.

6.2. Communication - information - publicité

Les logos d'Emmaüs Alternatives, des financeurs (le Fonds Social Européen ainsi que le département du Val de Marne et de la Seine Saint Denis) doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action.

L'opération est cofinancée par le FSE, ce qui implique qu'Emmaüs Alternatives ainsi que les prestataires sur l'action sont soumis à l'obligation de publicité. Les éléments de

publicité seront communiqués au prestataire retenu lors de la signature de l'acte d'engagement.

7. Procédure de l'appel d'offres

7.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Le dossier doit être adressé au plus tard le 10 décembre 2025 :

Par e-mail à : spark@emmaus-alternatives.fr

Objet : « Réponse à l'appel à d'offres d'un prestataire placement en emploi ou formation Groupe 1 ou Groupe 2 »

7.2. Calendrier de la procédure

- **24 novembre 2025** : Lancement de l'appel d'offres, le présent document est accessible sur le site d'Emmaüs Alternatives ainsi que sur les plateformes d'emploi.
- **10 décembre 2025** : Date limite de réception des propositions et des dossiers.
- **Du 10 décembre au 24 décembre 2025** : Instruction des réponses recevables, échanges et entretiens avec les prestataires présélectionnés.
- **29 décembre 2025** : Notification de la décision.
- **05 janvier 2026** : Lancement et déploiement du projet par le prestataire sélectionné. Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

8. Critères de sélection des projets reçus

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Cohérence et qualité de la proposition au regard du cahier des charges ;
- Expérience et qualification du prestataire, connaissance du public ;
- Pertinence et diversité des méthodes pédagogiques proposées ;
- Proposition financière : tarification et coût d'intervention cohérents et réalistes ;
- Réseau d'entreprises et de centres de formation mobilisables ;
- Implantation géographique dans les départements du Val de Marne et de la Seine Saint Denis.

Emmaüs Alternatives se donne les droits de négocier les propositions reçues.

9. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire, une convention sera signée entre celui-ci et Emmaüs Alternatives.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par Emmaüs Alternatives.

Shynne PARK
Responsable du dispositif
« Déclic Projet Professionnel »